



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – RÈGLEMENT 582-2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 582-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 364-2004 et ses amendements en vigueur.

Les modifications concernent les éléments suivants :

- Agrandissement des limites de la zone 44F à partir de la zone 47V;
 - Modifications des usages dans la zone 122R et 110R afin d'autoriser l'usage tri familial isolé dans le groupe d'usage résidentiel en plus des usages déjà autorisés.
1. Lors de la séance du 7 juillet 2025, le Conseil de la municipalité d'Hébertville a adopté le premier projet de règlement portant le numéro 582-2025 ayant pour objet de modifier le règlement sur le zonage numéro 364-2004.
 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mercredi 23 juillet 2025 de 9h à 19h** à l'Hôtel de Ville, située au 351, rue Turgeon. Au cours de cette assemblée, le représentant du Maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
 3. Le projet de règlement vise donc :
 - L'agrandissement de la zone 44F par l'annexion d'une partie de la zone 47V;
 - L'ajout de l'usage tri-familial isolé dans les zones 122R et 110R.

Ces zones sont illustrées sur les plans de zonage disponibles pour consultation au bureau de la Municipalité, au 351, rue Turgeon à Hébertville.

4. Le projet de règlement peut être consulté aux heures habituelles d'ouverture au bureau de la Municipalité, situé à la même adresse.

Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis.

Pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 14 juillet 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14 juillet de l'an deux mille vingt-cinq.

Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier